### TRINITÉ-ET-TOBAGO

Date des élections: 24 mai 1971

#### But de la consultation

Ces élections législatives ont été organisées à la suite de la dissolution du Parlement 6 mois avant le terme normal de la législature.

#### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de Trinité-et-Tobago est bicaméral.

Le Sénat comprend 24 membres nommés par le Gouverneur général, 13 d'entre eux désignés à la suite d'un accord entre le Gouverneur général et le Premier Ministre, 4 selon accord entre le Gouverneur général et le Chef de l'opposition. La nomination des 7 autres fait l'objet d'un accord entre le Gouverneur général et le Premier Ministre, après consultation par celui-ci des organisations ou associations religieuses, économiques ou sociales, ou d'autres groupes parmi lesquels il estime que ces Sénateurs doivent être choisis.

La Chambre des Représentants est forte de 36 membres. Le mandat des Sénateurs et des Représentants est de 5 ans.

### Système électoral

Les citoyens de Trinité-et-Tobago âgés de 21 ans au moins, ainsi que les citoyens des pays du Commonwealth ayant résidé à Trinité-et-Tobago pendant 1 an au moins avant la date du scrutin, disposent du droit de vote. Pour pouvoir l'exercer, ils doivent avoir résidé dans la circonscription où ils votent pendant 2 mois au moins avant la date limite d'inscription sur les registres électoraux, être sains d'esprit, ne pas purger une peine de plus de 12 mois de prison et ne pas avoir été convaincus de fraude électorale.

Une commission électorale procède à l'inscription des électeurs sur les registres électoraux et publie chaque année une liste des électeurs pour chaque district électoral. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles les citoyens de Trinité-et-Tobago âgés de 21 ans et plus, domiciliés ou résidents dans le pays au moment où ils déposent leur candidature, ou y ayant résidé 2 ans au moins avant la date du dépôt. Tout candidat doit être présenté par au moins 6 électeurs de la circonscription où il brigue un siège.

Le Parlement peut estimer incompatible le mandat parlementaire et des fonctions dans l'administration, les forces armées de la Couronne, les forces de police.

Les Représentants sont élus dans 36 circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour.

En cas de vacance d'un siège au Parlement dûment constatée par la Haute Cour, une élection partielle peut être organisée.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale a été ouverte par décret comme le prévoit la loi électorale, au début du mois de mai.

Cinquante-huit candidats, investis par 3 partis politiques, briguaient les suffrages des électeurs. Le parti gouvernemental, le Mouvement national du peuple (PNM), conduit par le Premier Ministre sortant, le D<sup>r</sup> Eric Williams, avait des candidats dans les 36 circonscriptions du pays; 8 d'entre eux furent réélus automatiquement faute d'opposants. Les partis représentant l'opposition, le Parti démocratique de la libération (DLP), de M. Bhadase Maraj, et le Congrès national africain (ANC), de M. John Broome, présentaient respectivement 21 et 7 candidats. Enfin, 2 candidats indépendants prirent part à la compétition. Quant au principal parti d'opposition, le Parti travailliste démocratique (ACDC-DLP), dirigé par le leader officiel de l'opposition au précédent Parlement, M. Vernon Jamada, il avait décidé de boycotter les élections pour protester contre le refus des réformes électorales qu'il demandait : abaissement de la majorité électorale à 18 ans, meilleure tenue des registres électoraux et remplacement des machines à voter par des urnes.

Dans un manifeste intitulé « Perspectives pour une nouvelle société », le parti majoritaire (PNM) avait repris à son compte certaines des exigences du « Pouvoir noir» (*Black Power*), création de coopératives, politique de grands travaux, lutte contre le chômage.

La campagne électorale, plus calme que la période qui l'avait précédée, au cours de laquelle les partisans du « Pouvoir noir » s'étaient livrés à un certain nombre de manifestations, fut surtout marquée par les hésitations des différents partis de l'opposition quant à leur participation au scrutin. Alors que les observateurs s'attendaient à ce que l'opposition remportât quelques sièges au Parlement, la victoire du parti gouvernemental fut totale, puisqu'il remporta les 28 sièges brigués par plusieurs candidats et détient donc tous les sièges du Parlement.

Le D<sup>r</sup> Eric Williams forma son nouveau gouvernement le 28 mai 1971.

Trinité-et-Tobago m

## Données statistiques

# Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants

Nombre total d'électeurs inscrits	449 775
Nombre d'électeurs dans les 28 circonscrip-	
tions où se déroula le scrutin	352 802
Suffrages valablement exprimés	<b>.118</b> 519

Formations politiques	Nombre de J.J, candidats	", ff o obtenus	Nombre des sièges à la Chambre des ,, Représen- tants
Mouvement national du peuple (PNM)	36	99 770	36 ( 12)
Parti démocratique de la libération (DLP)	21	14 891	—(—12)
Congrès national africain (ANC)	. 7	2 861	— ( =)
Indépendants.	. 2	997	—( =)

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
L'évolution parlementaire dans le monde.	5
En Afrique	5
En Amérique	. 7
En Asie	8
En Europe.	.11
Au Moyen-Orient	.15
En Océanie	.18
Chronique électorale	.19
Albanie	
Brésil	23
Bulgarie	.27
Chypre.	.31
Congo (République démocratique du)	.3ô
Côte d'Ivoire. Etats-Unis d'Amérique.	.39
Etats-Unis d'Amérique	43
Haute-Volta.	49
Honduras	
Hongrie.	.57
Inde	61
Islande	65
Koweït	
Libéria	
Madagascar	.75
Malawi	
Malte	
Maroc.	.85
Mexique	.89
Niger.	93
Pays-Bas	.95
République de Corée	101
Suède	
Tanzanie	.109
Trinité-et-Tobago	.111

généraux de Parlements; M. E. Sankalé (Sénégal), secrétaire général de l'Assemblée nationale; S. Shakder (Inde), secrétaire du Lok Sabha; J. Vilfan (Yougoslavie), député.

Le réseau de Correspondants nationaux du Centre couvre 117 pays dont 17 ne sont pas représentés à l'Union interparlementairc.

#### SIÈGE

Centre international de documentation parlementaire Place du Petit-Saconnex 1211 Genève 28 (SUISSE)

### PUBLICATIONS DU CIDP

Sauf indication contraire les publications ci-dessous peuvent être obtenues au Centre.

PARLEMENTS — Une étude comparative sur la structure et le fonctionnement des institutions représentatives dans cinquante-cinq pays (2° édition élargie). Préface de MM. G. Codacci-Pisanelli et A. de Blonay. Version française, 378 pages (1966). Version anglaise également disponible. En vente en librairie et, pour les membres de l'Union, au Bureau interparlementaire, au prix de	Fr	·. s.	25,—•
Problèmes actuels du Parlement. Symposium international organisé à Genève, du 4 au 6 novembre 1965, par le CIDP, sous les auspices de l'Union			
1. Compte rendu sténographique. Rapports introductifs et compte rendu <i>in extenso</i> des débats. En langue originale, française ou anglaise. 250 pages (épuisé).			
2. Rapport officiel. Numéro spécial du Bulletin iaterparlementaire. Rapports introductifs; synthèse et conclusion des débats, par M. C. Dominicé. Français et anglais. 84 pages.		<b>»</b>	3,—
Le rôle du Parlement dans l'élaboration et le contrôle de» plans de dévelop- pement économique. En français et en anglais. Brochure multicopiée de 50 pages (épuisé).			
Le Parlement et ses moyens de contact avec l'opinion pululique par la presse, la radio et la télévision.  *Rapports et débats.* Rapports introductifs et compte rendu in extenso des débats du 2° Symposium international organisé à Genève, du 5 au 7 décembre 1968, par le CIDP, sous les auspices de l'Union. En langue originale, anglaise ou française.			
Brochure multicopiée, 316 pages	•	.»	15,—
I. 1" juillet 1966 - 30 juin 1967			7
Version bilingue (français-anglais).		<i>»</i>	7,—
II. 1" juillet 1967 - 30 juin 1968;*		<b>»</b>	10,—
III. 1" juillet 1968 -30 juin 1969;*  IV. 1" juillet 1960 - 30 juin 1970;*		<i>»</i>	15,— 30,—
IV. 1" juillet 1969 • 30 juin 1970;*		.>>	,
<ul> <li>V. I" juillet 1970 - 30 juin 1971;*</li> <li>(A partir du fascicule II, les élections sont présentées sous forme de fiches détachables.)</li> <li>* version anglaise également disponible.</li> </ul>	•	.»	30,—